



COMMUNIQUE DE PRESSE

le 29/06/2021

RCA lance l'offre « Comptabilité Simplifiée » qui prépare les experts comptables à la généralisation de la facture électronique

RCA, éditeur nantais de logiciels à destination des experts comptables, lance l'offre « Comptabilité Simplifiée » : une solution digitale et intelligente qui permet d'affecter des flux bancaires à des justificatifs, au fil de l'eau. Cette offre voit le jour au moment où des nouvelles technologies numériques (IA, algorithmes) et la généralisation prochaine de la facture électronique à partir de 2023, opèrent une transformation profonde : celle de la convergence entre d'un côté la comptabilité d'engagement - qui prend en compte les engagements de recettes et dépenses même s'ils n'ont pas encore fait l'objet de flux bancaires - et de l'autre la comptabilité de trésorerie qui ne prend en compte « que » les flux bancaires. Ce modèle en devenir, c'est celui de la *comptabilité simplifiée* : un nouveau mode de production de la comptabilité, plus simple et aussi plus puissant. L'offre « Comptabilité Simplifiée » de RCA permet ainsi aux experts comptables d'anticiper cette transformation, d'accompagner au mieux leurs clients à l'arrivée de la facture électronique et également d'en retirer des gains en productivité. A condition pour eux de s'y préparer dès maintenant, rappelle RCA.

La facture électronique, le déclencheur d'un changement en profondeur

Les experts comptables le savent : récupérer les pièces justificatives et factures en fin d'exercice et les affecter à des flux bancaires est fastidieux. La généralisation de la facture électronique, à partir du 1^{er} janvier 2023, **va plonger de facto les entreprises et les cabinets dans une nouvelle ère**, qui a été préparée par l'arrivée progressive des nouvelles technologies dans la vie des entreprises.

Conçue pour permettre à l'Etat d'avoir une vision exacte des flux de TVA récupérable, la facture électronique consistera à envoyer toutes les factures sur une plateforme centrale. L'entreprise destinataire recevra alors une alerte et pourra payer immédiatement la facture, en quelques clics. Jérôme Clarysse, président de RCA, précise : « *Au-delà des gains d'efficacité opérationnelle promis aux entreprises, les experts comptables pourront également sortir gagnants de cette évolution. A condition qu'ils y soient eux-mêmes préparés dès maintenant pour ensuite accompagner leurs clients dans sa mise en œuvre* ». RCA est basé à Nantes et emploie près de 180 employés pour un chiffre d'affaires prévisionnel de 21 millions d'euros en 2021.

L'entreprise a mis au point l'offre « Comptabilité Simplifiée » pour permettre aux cabinets de plonger dans cette nouvelle méthode basée sur un assemblage de flux en temps réel.

Des fonctionnalités puissantes pour une qualité totale de trésorerie

L'offre « Comptabilité Simplifiée » de RCA propose les fonctionnalités suivantes :

- Le client peut **charger ses justificatifs au fil de l'eau** (Meg Scan, email, portail JeFacture...) depuis n'importe quel terminal ;
- Il dispose de MEG, un logiciel Saas qui **récupère en permanence tous ses flux bancaires** ;
- Un **robot balaye constamment la papiers avec les justificatifs**. Une simple reconnaissance du montant TTC et de la date permet une **liaison automatique de la facture avec le flux bancaire**. Le cabinet n'a plus besoin de faire de sondages sur pièces et l'inventaire se fait en temps réel ;
- Grâce à de puissants algorithmes, le logiciel **affecte par nature l'écriture comptable** ;
- Les factures en attente de flux bancaire sont marquées comme « **à payer** », et le client connaît ainsi ses dettes et peut payer ses factures en quelques clics (partenariat LIBEO) ;

- Le cabinet accède à un espace de **supervision** et à une vision précise des engagements de ses clients. S'il l'a équipé d'un module de facturation associé, il dispose d'un suivi complet des factures à recouvrir. En cas de dérapages sur les délais de paiement ou de recouvrement, le cabinet est immédiatement alerté ;
- Le cabinet dispose d'**alertes** : erreur de synchronisation avec la banque, flux bancaire sans pièce attachée, ligne en attente d'imputation, etc ... pour atteindre un niveau de qualité totale ;
- Et le client dispose d'**indicateurs en temps réels** pour avoir une vision claire de son activité.

L'expert comptable, gagnant de la « Comptabilité Simplifiée »

Grâce à la « Comptabilité Simplifiée », les expert-comptables pourront gagner en **productivité**. Avec moins de temps passé à récupérer et affecter les factures, ils pourront préserver leur **marge opérationnelle**. Ils garderont en permanence une **vision fine et actualisée sur les flux des clients**, pour une réactivité maximale.

Autre avantage : en immergeant les clients dans un flux numérique, les experts-comptables pourront désormais leur proposer d'**activer des services connexes ciblés** : notes de frais, suivi de trésorerie, Gestion de la Relation Client, SIRH, relances, signatures électroniques, ...

L'offre « Comptabilité Simplifiée » apporte également aux experts-comptables un **atout pour faire face à la montée en puissance des « disrupteurs » (comptabilité en ligne, néo-banques, banques)**, venus notamment concurrencer les cabinets sur la comptabilité de trésorerie. Cette concurrence pourrait s'accroître avec un éventuel relèvement des seuils qui permettront aux entreprises de passer en comptabilité de trésorerie : le terrain de chasse des fameux disrupteurs s'agrandira mathématiquement. Les experts-comptables seraient alors contraints de se replier sur une activité de conseil dont le potentiel est essentiellement porté par les PME. Avec la « Comptabilité Simplifiée », les cabinets pourront conserver leur compétitivité sur la tenue comptable, qui représente encore et pour beaucoup 50% des honoraires. Ils auront désormais un outil puissant et des services innovants à proposer aux TPE, pour commencer le chemin vers la plateformes du cabinet.

Jérôme Clarysse, Président de RCA, se réjouit de ce lancement de la « Comptabilité Simplifiée » : *« Nous mettons désormais aux mains des experts-comptables un environnement numérique qui va leur permettre de prendre une avance très confortable dans ce changement de paradigme. Nous avons conçu « la Comptabilité Simplifiée » pour qu'elle apporte la puissance maximale aux experts-comptables tout en protégeant leurs marges. Loin de l'esprit du low cost, les cabinets deviennent ainsi de véritables cabinets plateformes, en mesure de diffuser de futurs services premium à leurs clients ».*

A propos de RCA : RCA est un éditeur Nantais de logiciels qui propose aux Experts-Comptables français et d'outre-mer une large gamme de logiciels de gestion ainsi qu'une plateforme digitale en mode SaaS à destination de leurs clients. RCA réalise à ce jour plus de 18 millions d'euros de chiffre d'affaires et emploie près de 180 personnes. Entreprise 100% indépendante, RCA associe son développement à celui de la Profession d'Expert-Comptable sans concession. Une communauté de 3 200 Experts-Comptables s'est également créée autour des solutions RCA pour développer le conseil en gestion auprès des entreprises. C'est la Communauté des Experts en Gestion, le premier réseau de conseil en pilotage d'entreprise. Pour en savoir plus : <https://lacomptasimplifiee.fr>

Contact presse :

Marine Lévesque
marine.levesque.conseil@gmail.com
+ 33 (0)6 63 12 69 05